

Formulaire d'abonnement 2022-2023

Veillez fournir toutes les informations demandées afin de compléter votre contrat de carte de saison.



Identification du membre payeur

Apparaîtra à l'entête du contrat

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Numéro de téléphone secondaire : _____

Adresse résidentielle complète : _____

Adresse courriel : _____

Identification des autres membres associés à cette carte (s'il y a lieu)

Attention! Seuls les enfants âgés de 20 ans et moins ayant la même résidence permanente que leurs parents / tuteurs légaux peuvent être inclus.

Preuves d'âge et de résidence exigées (veuillez joindre les documents à ce formulaire)

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Veillez sélectionner le ou les abonnements désirés

Tarif régulier (prévente terminée depuis le 31 octobre 2022)

*À l'achat, par les parents ou tuteurs légaux, d'une carte adulte ou familiale; les neveux, nièces et petits-enfants ne sont pas concernés par l'offre.

**Valide après la période des Fêtes (mercredi au vendredi) sauf exceptions : congés fériés, relâche scolaire, week-end de Pâques, etc.

Cartes individuelles

- Bout-de-Chou (6 ans et moins) ----- Gratuit*
- Enfant (7 à 12 ans) ----- 352.25 \$ (405 \$)
- Junior (13 à 20 ans) ----- 560.99 \$ (645 \$)
- Adulte (21 à 64 ans) ----- 737.55 \$ (848 \$)
- Sénior (65 à 79 ans) ----- 613.18 \$ (705 \$)
- Vénérable (80 ans et plus) ----- Gratuit
- Semaine (3 jours – tous les âges) ----- 341.81 \$ (393 \$)
- Ski de fond (6 ans et moins gratuit)* --- 122.64 \$ (141 \$)

Cartes familiales

- Familiale (1 adulte et 1 enfant de 13 à 20 ans) ---- 1 135.03 \$ (1 305 \$)*
- Familiale (1 adulte et 2 enfants de 7 à 20 ans) ---- 1 358.56 \$ (1 562 \$)*
- Familiale (1 adulte et 3 enfants de 7 à 20 ans) ---- 1 498.59 \$ (1 723 \$)*
- Familiale (2 adultes et 1 enfant de 7 à 20 ans) ---- 1 591.65 \$ (1 830 \$)*
- Familiale (2 adultes et 2 enfants de 7 à 20 ans) --- 1 815.18 \$ (2 087 \$)*
- Familiale (2 adultes et 3 enfants de 7 à 20 ans) --- 1 955.21 \$ (2 248 \$)*
- Enfant supplémentaire (7 à 20 ans) ----- 53.06 \$ (61 \$)*
- Ski de fond familiale (tous les âges) ----- 244.40 \$ (281 \$)

Casiers à skis ou à bottes

Si vous aviez un ou des casiers l'an dernier, veuillez indiquer le ou les numéros ci-dessous.

*Selon les disponibilités, il n'est pas garanti que vous obteniez un casier si vous en faites la demande.

- Casier à skis* ----- 85.24 \$ (98 \$) Numéro de mon ou mes anciens casiers : _____
- Casier à bottes* ----- 29.57 \$ (34 \$) Aucun casier

Mode de paiement

Veuillez choisir le mode de paiement désiré parmi les choix suivant :

- Comptant ou carte bancaire (en personne) : Délai de grâce de 5 jours accordé
- Carte de crédit Visa ou MasterCard (en personne ou par téléphone) : Délai de grâce de 5 jours accordé
- Chèque (en personne ou par envoi postal) : Délai de grâce de 5 jours accordé
- Financement (5 versements égaux sans intérêts) par chèques postdatés (voir les détails ci-dessous) : Délai de grâce de 5 jours accordé
- Carte de crédit via ce formulaire : No. : _____ --- Exp. : _____ --- C.V.C. : _____ (Visa/Master)

Financement : 5 chèques postdatés doivent nous parvenir au moment de l'abonnement ou dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. Vous devez diviser le montant total de l'abonnement en 5 versements égaux, datés du 1^{er}, du 15 ou du 30 de chaque mois, à compter d'octobre jusqu'à février.

Code de conduite en montagne

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne.

Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toutes autres règles et signalisations affichées ou autrement indiquées par la station. Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques. Entre autres, et non limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaques de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;
- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- l'utilisation des remontées mécaniques;
- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Le contrat ayant donné lieu au présent billet de remontée mécanique (ou le présent contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du contrat de location de même que l'émetteur (ou les parties) conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Saint-Donat-de-Rimouski, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontée mécanique a été émis.

Les mesures sanitaires édictées par la Santé publique doivent être respectées en tout temps. Selon l'évolution de la situation épidémiologique, il est possible qu'au cours de la saison ces mesures évoluent. Tout abonné de saison et détenteur d'un billet de ski s'engage à respecter les mesures en vigueur au moment de sa visite en station. Ces mesures sont indiquées sur le site Internet de la station.

An English version is available upon request.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales du code de conduite en montagne.

Signature : _____ Date : _____